

CONGÉ EDUCATION PAYÉ

Revendication du MOC : dans le cadre du renforcement et de l'élargissement des droits culturels, il convient **de sauvegarder et de renforcer le droit au Congé-éducation payé comme droit individuel des travailleurs à l'émancipation socio-culturelle**. La régionalisation du dispositif ne peut en aucun cas aboutir à ce que ce dispositif soit réduit à un simple outil régional de politique d'emploi et de formation professionnelle.

PS	Pas d'accord : pour le PS, la formation continue tout au long de la vie doit notamment, viser à assurer la disponibilité durable de compétences qui soutiennent la création, le développement d'entreprises, l'installation d'investisseurs étrangers et donc la création d'emplois. En ce sens, le PS propose de saisir l'opportunité de la régionalisation du congé-éducation payé pour optimiser les différents dispositifs d'aide à la formation des travailleurs.
ECOLO	D'accord : Ecolo demande que la régionalisation du dispositif ne puisse pas conduire à réorienter celui-ci sur des formations sectorielles, directement utilitaires pour le marché du travail ou pour l'organisation des entreprises. Ecolo souhaite que les régions sauvegardent le principe même qui fonde le congé-éducation payé, à savoir le droit individuel à la formation (professionnelle ou générale), rappelant que les Régions devront à cet égard conclure un accord de coopération avec les Communautés pour l'organisation des formations.
cdH	Pas d'accord : pour le cdH, le congé-éducation payé (comme les chèques formation) doit être remplacé par un compte-formation continue pour chaque travailleur qui l'accompagnera tout au long de sa carrière et devra permettre d'augmenter le taux de participation de l'ensemble des travailleurs à des actions de formation.
MR	Pas d'accord : pour le MR, il s'agit de créer un environnement économique plus dynamique qui incite les entreprises à créer de nouveaux emplois. Dans cette perspective, l'effort devra aussi venir des Régions qui vont disposer sous la prochaine législature de compétences et de moyens nouveaux en matière d'emploi : programme d'activation des allocations de chômage et du RIS, contrôle de la disponibilité des chômeurs, titres-services et chèques ALLE, <u>congé-éducation payé</u> , outplacement,...